Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212002075-20230412-20230409-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 14/04/2023

## DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE

Commune de PENTA DI CASINCA

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois le douze avril à 18H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, <u>à l'Hôtel de Ville de Folelli,</u> sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme HOURTOLOU Marguerite.

Présents (17): ANGELINI Nathalie, CASANOVA Gérard, CASTELLI Yannick, FINIDORI Jean Pierre, GANDOIN Sylviane, GERONIMI Vital, HOURTOLOU Marguerite, LAURELLI Sébastien, LEPORATI Maryline, MITRIDATI Dominique, OTTOLENGHI Enzo, SAMARTINI Jean-Felix, SOULLARD Patricia, RAFFALLI Muriel, CERVETTI Michel, FRANCESCHI Jean Marc, PACO dos SANTOS Sandrine.

Absents (6): SOULLARD Sylvie, CERANI Rachel, LIMONGI André, MATTEI Dominique, MARTZOLFF Myriam, SUZZONI Stéphanie.

#### Pouvoirs (0):

#### Objet – Subventions aux associations au titre de l'année 2023

Mbres du Conseil	Mbres en	Mbres ayant pris part à	Séance du	Convocation le
Municipal: 23	exercice: 23	la délibération: 17	12 avril 2023	07 avril 2023

Pour: 17 Contre: 00 Abstention: 00

Madame Sylviane GANDOIN, adjointe déléguée fait lecture du rapport de la commission communale associative et scolaire concernant le montant des subventions susceptibles d'être allouées aux associations pour l'année 2023.

### Ouï l'exposé, le Conseil Municipal :

<u>Art 1</u>: Décide d'octroyer au titre du budget 2023 des subventions aux associations dont le montant est réparti comme suit :

Tennis Club de Folelli	10 000 €	Protection animale et nature	2 000 €
SNSM Taverna			
SINSIVI Taverila	500 €	Dojo Club de Folelli	1 500 €
Ass. Sportive de la CASINCA	30 000 €	I Chjassi Antichi	6 000 €
A.S.C.A.P.	2 000 €	A Capella	1 000 €
Rugby Club de LUCCIANA	800 €	Croix Rouge Antenne Folelli	4 000 €
A.F.M. Téléthon	400 €	Jeunesses musicales méditerranée	2 000 €
Ass familiale du Fium'altu	19 000 €	Les pinceaux du cœur	200 €
Ass. Pent'art Expression	2 800 €	Cygne noir association	1 000 €
Restauration Eglises de Penta	1 000 €	Halte-garderie "L'Avvene"	20 000 €
Ass Don du Sang Casinca Castagniccia	200 €	Inseme	500 €
Asa Bastiaise	2 000 €	Association MSP Casinca Folelli	5 000 €
Association prévention routière	50 €	Ligue Corse d'Echec	1500 €

	TOTA	L	121 250 €
Accusé certiflé exécutoire et Création  Réception par le préfet : 14/04/2023	2 000 €		
02B-212002 <b>076-DA336/4-12-6003</b> b409-DE	800 €	Foyer socio- éducatif du collège de la Casinca	5 000 €
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur			

N'ont pas participé au vote : Sébastien Laurelli, Enzo Ottolenghi, Jean-Marc Franceschi, pour l'association I Chjassi Antichi - Sylviane Gandoin pour l'Association Familiale du Fiumalto - Nathalie Angelini pour l'AS Casinca- Vital Geronimi pour la ligue Corse d'échec, Jean-Marc Franceschi pour les associations A.S.C.A.P et Pent'Art Expression.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Penta di Casinca, le 12 avril 2023

Le Maire

Yannick CAST